

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 Février 2026 à 20.....h. 04.....

Etaient présents :

M. Daniel Laurence Guineau, Florence Verdon, Nathalie Guineau, Mme. Patricia Schuette, Mme. Verdon, Christel Chauveau, Odette Ligonnière, Messieurs Jean Boniface, Francis Mahusie, Sébastien Bostard, Nicolas Tiffon, Roger Bernard

Avaient donné pouvoirs :

M. Daniel Florence Tardé à Mme. Patricia Schuette P, Nathalie Guineau à Laurence Guineau / Arrivée de Mme U. Faivre à 20H11
Monsieur Dominique Rivière à Monsieur Roger Bernard

Etaient absents :

Le quorum est atteint :

OUI

NON

Mme. Mme. Patricia Schuette P. est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 11 Décembre 2025
(15. Vcr. x).....POUR,CONTRE,ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- + Contrat d'habitation école privée année 2025-2026
- + Approbation du compte financier unique 2025
- + Approbation du récépissé 2025
- + Subventions aux associations
- + Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la vallée
- + fixation d'un tarif de location de salle pour le club de Comité de la Vallée
- + Lettre contre les dépôts sauvages de déchets / Amende forfaitaire
- + questions de conseil

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

- * Après étude, le forfait d'un élève élémentaire de l'école publique pour l'année 2025/2026 s'élève à 455,31 € Monsieur le Maire propose de fixer le forfait de 455,31 € aux élèves de classe élémentaire de l'école privée
Pour la classe maternelle, le montant s'élève à 1496,69 € en

2025/26 pour l'école en maternelle de l'école publique. Cette somme est allouée aux élèves maternelles de l'école privée, 16 526 € pour le contrat d'association de l'école privée. Après délibération, le conseil municipal accepte: 12 voix pour et 3 abstentions de M^{mes} C. Ligonnère, F. Verdon et M^{me} F. Wessiak.

* M^{me} le Maire propose d'examiner le compte financier unique:

Après diverses questions posées par M^{me} C. Ligonnère concernant les dépenses en hausse: dans le chapitre XI, M^{me} P. Burtin les a justifiées par l'installation de la rampe dans la cour de l'école publique, le changement du mobilier de la bibliothèque ainsi que l'achat du kit pour les malvoyants.

dans le chapitre XII, avec les rémunérations en hausse des contractuels par beaucoup de remplacements, la non prise en charge des frais de déplacement des agents lors des formations.

De ce compte financier unique du Budget général de la commune se dégagent les résultats suivants:

Résultats reportés / Fonctionnement / Recettes	739 109.06 €
/ Investissement / dépenses	714 449.61 €
Résultats de l'exercice / Fonctionnement / dépenses	896 876.13 €
/ Fonctionnement / Recettes	1874655.83 €
/ Investissement / dépenses	644763.32 €

Résultats de clôture 1716888.76 €

Pour le M^{me} le Maire de retirer et le conseil et M^{me} J. Jéromeau pour présider à ce vote: 14 voix pour

J'approuve le compte financier unique 2025 du Budget principal de la commune et de donner pouvoir à M^{me} le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

* Après délibération M^{me} le Maire propose d'affecter les résultats comme suit, 15 voix pour:

1154 499.94 € en excédent reporté de fonctionnement (002)

385 71.62 € en déficit reporté à la section

d'investissement (001)

562.388,62 € en réserve obligatoire à la section d'investissement (1068)

* Chaque conseiller-membre d'une association ne peut pas part au vote des subventions.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes par l'annuaire.

- ADHR L'Hermenault Pt	650 €	pour 15 Votx
- ADSP	40 €	pour 15 Votx
- Amicale Ste Elisabeth	250 €	pour 14 Votx
- Club des loisirs	250 €	pour 15 Votx
- Rhythm & dance	250 €	pour 15 Votx
- Service de soins L'Hermenault Pt	300 €	pour 15 Votx
- Devoir de mémoire des combattants de l'Argonne & Marais	150 €	pour 14 Votx
- Gym	300 €	pour 15 Votx
- Amicale des pompiers	150 €	pour 14 Votx
- Chasse	200 €	pour 15 Votx
- Harcels de l'Argonne	150 €	pour 15 Votx
- Tennis	260 €	pour 15 Votx
- Graine de bambins	150 €	pour 15 Votx
- Association Marcel Aubert Vallier	50 €	pour 15 Votx
- Foot Espoirs 85	750 €	pour 15 Votx
- Culture et Patrimoine	150 €	pour 15 Votx
- Secours catholique	50 €	pour 15 Votx
- Association des Donneurs de sang	50 €	pour 15 Votx
- Badminton	150 €	pour 15 Votx
- ESP les Perchuis	150 €	pour 15 Votx

* Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité, 15 Votx pour :

Accepte le renouvellement de l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vendée (CAUE) pour un montant de 60.00 €.

* Le club de l'Amir de Valliers sollicite le conseil municipal pendant la durée des travaux de la salle polyvalente de Valliers afin de bénéficier du tarif qui leur avait été alloué jusqu'à présent à savoir :

- Soirée avec repas	1 jour = 210 €	2 jours = 280 €
- Soirée sans repas	1 jour = 160 €	2 jours = 210 €

- concours de befole 140 € ou 180 € avec la cuisine
- Assemblée générale Gratuit
- location bar + toilettes + parking 1 jour = 80 € 2 jours = 120 €
Après délibération 15 voix pour, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs ci-dessus.

* Considérant qu'il appartient au maire, en application des dispositions autorisées du code de l'environnement d'assurer au sein de l'élimination des déchets ménagers, il convient de facturer l'enlèvement des déchets ménagers de déchets aux frais du responsable.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

15 voix pour.

- Fixe le montant de l'amende forfaitaire à 150 € afin de lutter contre le dépôt sauvage,
- Autorise le Maire à exercer ses pouvoirs de police si nécessaire.

* Questions diverses

- 1/ Thermocollage des points de dépôt des poubelles en cours une campagne d'information par le Syndicat aura lieu prochainement
- 2/ les chicanes mises à Pénai, sont enlevées jusqu'au réaménagement des nouveaux bords rue Louis Araille
- 3/ Pas de parution en mars du bulletin municipal en raison des élections municipales

OBSERVATIONS :

La séance est levée à 22H20

Signature du secrétaire

Signature du Maire